

---

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SUR LE NUTRI-SCORE ENTRE LA COMMISSION ET LES INDUSTRIELS FRANÇAIS

---

Réunion organisée par Michèle Rivasi, eurodéputée

## Liste des participants

Pour les représentants des industries :

- **Olivier Touzé**, Direction développement durable – Les Mousquetaires
- **Stéphan Arino**, Directeur Qualité & Développement Durable – Leclerc
- **Barbara Bidan**, Directrice santé et Alimentation Durable - Fleury Michon, accompagnée par **Djihane Merhab**, consultante chez Publicis
- **Franck Gerezthuber**, Secrétaire général d'Auchan Retail France
- **François-Xavier Vauchelle**, responsable des affaires publiques Europe - Danone corporate

Pour la Commission européenne :

Pour la Direction-Générale Marché Intérieur, Industrie, Entreprenariat et PME (DG GROW) :

- **Joaquim Nunes de Almeida**, directeur de la Direction B (Single Market Policy, Regulation and Implementation) de la DG GROW
- **Hans Ingels**, Chef d'unité de la DG GROW (unité B.1, Single Market Policy, Mutual Recognition and Surveillance)
- **Giuseppe Casella**, Chef d'unité de la DG GROW (unité B.2, prevention of technical obstacles to trade)
- **Alessandro Polito**, DG GROW (unité B.2, prevention of technical obstacles to trade)
- **Annalisa La Rovere**, DG GROW (unité D.3, Biotechnology and Food Supply Chain)

Pour la Direction-Générale Santé et Sécurité Alimentaire (DG SANTE) :

- **Alexandra Nikolakopoulou**, Chef d'unité de la DG SANTE (unité E.1, food information, composition and waste)
- **Stéphanie Bodenbach**, DG SANTE (unité E.1, food information, composition and waste)
- **Francesco Felice Carlucci**, DG SANTE (unité E.1, food information, composition and waste)
- **Sabine Pelsser**, DG SANTE (unité E.1, food information, composition and waste)

## Pour la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles :

- **Fabien SCHNEEGANS**, Délégué adjoint affaires agricoles (questions alimentaires, vétérinaires et phytosanitaires)
- **Amandine GIRAUD**, Conseillère (Santé, protection sociale, inclusion sociale)

Était également présent le professeur Serge Hercberg.

### Déroulé de la réunion

#### Introduction de Michèle Rivasi, député au Parlement Européen

Aujourd'hui, alors que le diabète et l'obésité ne cessent d'augmenter au sein de la population française, il faut deux paires de lunettes pour regarder les informations sur les emballages des produits alimentaires. La mise en place d'un système d'information nutritionnelle clair et compréhensible par tous est primordiale pour lutter contre la mauvaise alimentation.

En mars 2017, après de longs mois d'argumentaires et une vaste étude en condition réelle d'achat, l'étiquetage nutritionnel Nutri-score, mis au point par le professeur Hercberg et son équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle, a été retenu par la précédente Ministre de la Santé Marisol Touraine comme étant le plus efficace, parmi quatre systèmes proposés. Ce code couleur, allant de la meilleure note en vert (A) à la moins bonne, en orange foncé (E), permet d'informer facilement et rapidement le consommateur sur la qualité nutritionnelle d'un produit alimentaire au moment de l'achat.

A la suite de cette décision de permettre aux industriels qui le souhaitent d'utiliser le Nutri-score, la France a notifié à la Commission sa proposition d'arrêté ministériel pour recommander un système nutritionnelle aux opérateurs économiques.

La Commission est donc à présent chargée de vérifier si l'apposition volontaire du système Nutri-score sur les emballages ne crée pas des problèmes de distorsion de marché au niveau européen. En tant que députée européenne, j'ai décidé de faire le lien entre les industriels français et les institutions européennes, en invitant les industries qui se sont engagées à utiliser le Nutri-score à venir présenter les raisons de cette adoption au Parlement Européen, devant des représentants de la Commission européenne. Je laisse la parole à Serge Hercberg, qui va vous présenter ce système nutritionnel qu'il a largement contribué à mettre au point.

#### Présentation PowerPoint du Nutri-score par Serge Hercberg

En fichier annexe (avec fichier audio).

# Présentation par les industriels des raisons pour lesquels ils souhaitent la mise en place du Nutri-score

## **Franck Gerezthuber**, Secrétaire général d'Auchan Retail France

Aujourd'hui une entreprise internationale, Auchan est née dans le Nord de la France, une ancienne terre minière et industrielle. Cette région, si elle connaît ces dernières années un nouvel essor, reste très paupérisée, avec des grosses problématiques de santé publique et des déterminants sociaux très importants. C'est la raison pour laquelle Auchan avait lancé dès 2006 un plan en faveur de la santé publique, prenant très tôt ses responsabilités.

Auchan est présente dans 17 pays du Monde, en Chine, au Vietnam, en Russie etc., et dans huit pays de l'UE : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg, mais aussi et surtout dans des pays d'Europe centrale, la Pologne, la Roumanie, et la Hongrie. En rencontrant les consommateurs de tous ces pays, on constate un phénomène nouveau et très puissant : les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par leur bien-être, par leur santé et par voie de conséquence, par leur alimentation. Les consommateurs veulent de plus en plus une alimentation saine, une alimentation de qualité, qui permet d'allier la santé, le plaisir et l'accessibilité financière.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans une démarche militante en faveur du bon, du sain et du local. Ce combat pour la santé va nous conduire dans les années qui viennent à un certain nombre de renoncements commerciaux. Il y a des produits que nous ne vendrons plus. Notre rôle et peut-être aussi notre survie à long terme se jouent ici. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là vraiment du virage qu'il nous faut prendre.

Dans ce contexte-là, nous avons été conduits à choisir parmi les différents référentiels nutritionnels. Le Nutri-score n'était pas notre choix premier, mais le professeur Hercberg a bien démontré sa crédibilité scientifique et nous a finalement convaincus.

Une anecdote à ce sujet : la veille du choix, le président d'Auchan Retail France m'a demandé une photocopie du Nutri-score et des systèmes concurrents. Il est allé en magasin, et il les a présentés aux consommateurs en leur demandant lequel paraissait le plus fiable et le plus compréhensible. À l'unanimité, les consommateurs se sont déclarés en faveur du Nutri-score. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi ce référentiel-là.

Pour finir, et en sortant un peu du cadre de cette réunion, j'ai l'occasion par mes fonctions de voyager à peu près une fois par semaine dans les pays dans lesquels Auchan est implanté. Vous savez comme moi que les attentes vis-à-vis de l'Union Européenne sont très fortes, surtout en matière de santé publique. Les récentes décisions sur les perturbateurs endocriniens ont fait beaucoup réagir les collaborateurs qu'on peut rencontrer à droite et à gauche dans ces pays, notamment en Europe centrale. Dans ce contexte, le choix d'un étiquetage nutritionnel qui soit et fiable et simple est très important.

## **François-Xavier Vauchelle**, responsable des affaires publiques Europe - Danone corporate

Danone est présent dans 130 pays au niveau mondial. Pour Danone, il est très important d'avoir des garanties juridiques sur le Nutri-score. Notre objectif est d'apporter la santé par l'alimentation, raison pour laquelle nous nous sommes récemment engagés, au sein de Danone France, à soutenir le Nutri-score de manière publique pour l'ensemble de nos produits laitiers. Ce choix repose sur un volet « consommateur » et un volet scientifique : d'une part, les études démontrent que les consommateurs parviennent mieux à

classer les produits grâce au Nutri-score, comme l'a montré le professeur Herberg. L'UFC Que Choisir a d'ailleurs montré que les populations défavorisées en particulier bénéficiaient de ce système. D'autre part, la robustesse scientifique du Nutri-score, qui prend en compte les dimensions globales d'un produit - les nutriments à encourager, et les nutriments à éviter -, nous motive à l'adopter comme étiquetage nutritionnel sur nos produits.

Le point-clé, pour Danone, est de savoir si nous serons en mesure de déployer le Nutri-score au niveau européen. Quatre des dix principaux marchés de Danone sont en effet européens : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne. Il est donc essentiel pour nous d'avoir une garantie juridique, car nous ne pouvons pas nous contenter d'un système qui serait limité aux frontières françaises. Je remercie donc Madame Rivasi et ses équipes pour nous avoir permis de prendre la parole et d'échanger avec la Commission.

## **Olivier Touzé**, Direction développement durable – Intermarché (Les Mousquetaires)

Il y a dix ans, on présentait dans une salle voisine un autre système trois couleurs, le Nutripass, avec les mêmes conclusions que le Nutri-score : ce système permettait au consommateur de comprendre la qualité nutritionnelle d'un produit. À l'époque, nous avons vu quelque chose de tout à fait intéressant se passer dans nos équipes qualité, marketing et achat : elles se sont mises à réfléchir à la manière de proposer des produits valorisés par le logo coloriel que nous avons utilisé. De 2006 à 2012, nous avons amélioré 900 recettes. Nous avons baissé de 11% le taux de sucre, de 12% le taux de sel, et de 30% des matières grasses saturées (notamment en substituant l'huile de palme).

À l'époque, nous nous sommes retrouvés seul face à la réglementation européenne. Nous étions alors les seuls en France à travailler sur un logo coloriel. L'administration française n'a pas relayé notre engouement et notre volonté d'avancer sur le système nutritionnel : nous avons été chahutés par des industriels qui sont venus au Parlement Européen lutter contre le système Nutripass, ce qui nous a menés à arrêter le système Nutripass en 2014.

Cette mauvaise expérience nous a laissés dans une position assez attentiste vis-à-vis du Nutri-score. Nous avons laissé l'expérimentation se mettre en place, nous avons suivi les travaux, mais sans y participer activement. Quand nous avons appris que le système Nutri-score était validé en France, nous avons sauté à pieds joints sur ce dispositif. Les motivations de notre entreprise sont réelles : les valeurs que nous avons mises en place au départ dans le système Nutripass se retrouvent dans philosophie du Nutri-score.

## **Barbara Bidan**, Directrice santé et Alimentation Durable - Fleury Michon

Chez Fleury Michon, nous sommes complètement convaincus que l'information nutritionnelle est primordiale. Les systèmes synthétiques coloriels sont à notre avis les plus efficaces, comme les études présentées par le professeur Herberg le montrent. C'est pourquoi nous avons décidé très tôt de soutenir le Nutri-score. Preuve de notre engagement, nous avons déjà commencé à développer des emballages avec le Nutri-score et à utiliser ce système nutritionnel sur notre site internet.

Le Nutri-score est aussi important pour notre entreprise, car il permet de valoriser le travail réalisé depuis des années à travers les chartes du Programme National Nutrition Santé. Ce programme pousse les industriels à présenter demain une offre alimentaire de meilleure qualité, afin qu'ils soient acteurs de la qualité de leurs produits. Grâce au Nutri-score, nous pouvons mettre en place une stratégie pour inverser la tendance en améliorant le lettrage. Nous souhaitons ainsi que la proportion de produits labellisés A ou B représente plus de 65% des produits dans cinq ans, 30% pour les produits labellisés C, en se gardant la petite

marge de plaisir avec des produits D ou E, qui seront par conséquent assez exceptionnels dans le panier d'achat.

Le Nutri-score n'a pas vocation à être stigmatisant sur les familles de produits ou à en réduire la diversité, mais à permettre un meilleur aiguillage dans le développement des futurs produits alimentaires. Il devra être complété par des stratégies sur les additifs, sur les filières, sur les portions (etc.) au niveau français, afin de classer plus finement la qualité nutritionnel des produits.

## Stéphan Arino, Directeur Qualité & Développement Durable – Leclerc

Même si chez Leclerc nous sommes convaincus de l'intérêt de mettre en place un logo synthétique et simplifié. Si Leclerc n'a pas participé à l'étude en conditions réelles d'achat qui a été faite pendant quatre semaines en France, nous avons en revanche fait notre propre expérience sur notre site e-commerce alimentaire et drive pendant deux fois quatre semaines (huit semaines au total). Nous avons suivi le comportement de plusieurs milliers de consommateurs pour évaluer si la présence du système que nous avons retenu, le système Nutri Mark, permettait d'améliorer la qualité nutritionnel des paniers d'achat. Ce Nutri Mark était apposé sur tous nos produits à marque propre, dans tous les rayons alimentaires et se retrouvait face à des produits de marque nationale, qui n'en avaient pas.

Nous ne savions pas quel résultat escompter : allait-il y avoir un effet dans un sens ou dans un autre de mouvement d'achat ? Est-ce que, voyant le système, les consommateurs allaient massivement acheter nos produits parce qu'ils avaient une information complémentaire qui les intéressait, ou au contraire, ne comprenant pas ou ayant peur d'un score faible, allait passer sur une marque nationale ?

En réalité, il n'y a pas eu du toute de mouvement d'achat de ce type. En revanche, nous avons constaté une amélioration de la qualité nutritionnelle du panier d'achat, en particulier pour les populations à faibles revenus et pour les jeunes de moins de 30 ans. En résumé, les consommateurs n'ont pas en moyenne délaissé ou suracheté les produits présentant un système nutritionnel, mais ce système nutritionnel leur a permis de mieux acheter parmi ces produits. Il n'y a donc pas eu de discrimination sur les produits qui ne portaient pas ce logo, ce qui signifie qu'une démarche volontaire de la part de certains industriels ne sera pas nécessairement pénalisante pour le reste du marché.

Cela étant, il est certain qu'il nous faut aussi respecter le droit européen. Le système nutritionnel Nutri-score, bien que volontaire, doit être conforme aux articles 35 et 36 du règlement européen INCO. Mettre en place ce logo sur tous les emballages a un coût technique. Si la Commission venait à conclure que le Nutri-score n'était pas conforme au droit européen, il nous faudrait revenir aux anciens emballages. C'est une question très basement matérielle mais qui impacte très fortement nos entités.

Je souhaite poser à la Commission des questions juridiques, mais qui ont des répercussions techniques sur nos activités :

- Aujourd'hui, le système Nutri score relève-t-il de l'article 35 ou de l'article 36 du règlement INCO ?
- Mettre en place le Nutri score de manière volontaire en France, nonobstant les questions relatives au droit européen, fera-t-il entrave à la libre circulation des biens en Europe, notamment pour mes collègues industriels qui sont implantés dans plusieurs États-Membres ? Qu'en sera-t-il enfin de la position au niveau européen ?
- Allons-nous partir vers un système unique en Europe ou bien allons-nous laisser chaque État-Membre développer leur propre système, ce qui posera aussi des problèmes en termes d'étiquetage pour les entreprises qui sont présentes dans différents pays ?

# État des lieux de la procédure de notification du Nutri-score à la Commission européenne par les représentants de la Commission

**Joaquim Nunes de Almeida**, directeur de la Direction B (Single Market Policy, Regulation and Implementation) de la DG GROW

La France vient de notifier ce projet de réglementation technique volontaire à la Commission, à la lumière de la directive transparence du marché intérieur. Nous avons jusqu'au 25 juillet pour réagir à la notification française, soit trois mois après la notification française, qui a eu lieu le 25 avril. Pendant trois mois, jusqu'à temps que la Commission se prononce, la France ne pourra pas mettre en vigueur la mesure.

La Commission pourrait faire potentiellement trois choses d'ici le 25 juillet :

1. Un avis circonstancié, ou la couleur « orange » pour reprendre votre terminologie. La France serait bloquée pendant trois mois, jusqu'au 25 octobre donc, et devrait répondre aux problèmes alors soulevés par la Commission, en indiquant ce qu'elle compte en faire. La Commission devrait ensuite envoyer des commentaires sur la réponse de la France.
2. Des commentaires, ou la couleur jaune. La Commission émet des commentaires, ce qui ne bloque pas la France dans la mise en place du Nutri-score, mais elle reste tenue de prendre en considération ces commentaires.
3. Ne rien faire. Après trois mois, la Commission ne fait rien, et l'État-Membre peut faire ce qu'il veut.

Aujourd'hui, la DG GROW et la DG SANTE sont en étroite collaboration pour évaluer la notification française du Nutri-score. La DG GROW s'intéresse plus aux questions de la libre circulation des marchandises et de la fluidité du commerce. La DG SANTE s'intéresse plus particulièrement aux problématiques de santé.

A la DG GROW, voici les questions sur lesquels nous planchons : Quel serait l'effet de ce logo sur les lignes de production des industries alimentaires dans toute l'Europe ? Faudra-t-il une ligne de production particulière pour la France parce qu'un label particulier s'y applique ? Quelles difficultés techniques et financières cela pourrait-il entraîner ? Est-ce que ce système va se multiplier ? Si tous les États-Membres suivent un schéma semblable, quel effet cela aurait-il sur le commerce intra-États-Membres ? Nous nous demandons également quel sera l'effet des exportations à partir de la France qui ont ce type de labelling : comment le consommateur d'un autre État-Membre réagira-t-il face au Nutri-score, a fortiori si d'autres étiquetages sont exposés en même temps dans les magasins ?

La décision à venir de la Commission est donc encore complètement incertaine, et ce d'autant plus que tout n'est pas du ressort de la Commission. En effet, un autre État Membre peut émettre un avis circonstancié contre la France. Les obligations de la France par rapport à un autre État Membre sont alors exactement les mêmes que par rapport à la Commission.

**Alexandra Nikolakopoulou**, Chef d'unité de la DG SANTE (unité E.1, food information, composition and waste)

Actuellement, la DG SANTE comme la DG GROW de la Commission Européenne se penche surtout sur les modalités d'application du Nutri-score, et pas sur le bien-fondé du Nutri-score, même si nous avons bien entendu la robustesse scientifique et pratique de ce logo. Bien que ce système soit volontaire, il y a beaucoup d'aspects de ce projet qui posent des questions procédurales et qui doivent être analysés à la lumière des fameux articles 35 et 36 du Règlement INCO.

**L'article 35** réfère à des formes additionnelles d'expression de la déclaration nutritionnelle, c'est-à-dire la déclaration en chiffres absolus de la valeur des différents nutriments. Il faut que cette expression additionnelle reflète d'une autre façon que le chiffre absolu présenté à l'arrière de l'emballage les mêmes informations. Dans le cadre du Nutri-score, il ne s'agit pas des mêmes informations, mais d'une information supplémentaire sur la qualité nutritionnelle du produit dans son ensemble. Ceci, à notre avis, fait que le Nutri-score tombe plutôt dans le champ d'application de l'article 36.

**L'article 36** réfère au règlement sur les allégations nutritionnelles. Ces allégations visent en général à mettre en valeur le produit, en soulignant un aspect bénéfique du produit pour le consommateur.

Dans le cas du Nutri-score, la question est de savoir si la lettre A, figurant en vert, peut-être perçue comme une allégation nutritionnelle. Si allégation il y a, il faudra alors que le Nutri-score passe par une procédure de notification à la commission des allégations, comme cela a été le cas pour le système *Healthy Choice* aux Pays-Bas.

C'est une question de procédure et de précision. En effet, si le Nutri-score n'est pas évalué à l'aune de l'article 36 par la Commission, cela veut dire qu'un autre système nutritionnel pourrait être développé par les opérateurs de manière volontaire, en utilisant des allégations à leur guise, sans contrôle par la Commission.

Intervention de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE

**Amandine GIRAUD**, conseillère (Santé, protection sociale, inclusion sociale)

Le système Nutri-score est vraiment un élément crucial de la politique de santé publique française. La prévention fait partie de la feuille de route de la nouvelle ministre de la santé, Agnès Buzyn. Cette prévention est déclinée dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la nutrition, du tabac, de la sédentarisation. Le Nutri-score comme outil de prévention est donc haut placé dans l'agenda politique du gouvernement français. À cet égard, la France a eu recours à une consultation exemplaire sur le sujet du Nutri-score, en incluant tous les acteurs concernés (Ministère des Finances, Ministère de l'Économie, industriels monde de la recherche, de la culture, monde universitaire etc.).

La Représentation Française constate avec plaisir que la solidité et la robustesse des fondements scientifiques du Nutri-score ne sont pas a priori remises en question. S'agissant de la procédure législative, nous appelons la Commission à prendre en considération la priorité donnée ce sujet en France, qui agit ici en précurseur et donne un exemple à suivre au niveau européen. Il serait dommage que cette initiative ne puisse pas être confortée par l'Europe pour toutes les raisons qui ont été présentées au cours de cet échange.

Conclusion de Michèle Rivasi, eurodéputée

Le Nutri-score permettrait d'amener les industries alimentaires dans un cercle vertueux, en poussant les concepteurs des recettes à proposer des produits toujours plus sains et d'une plus grande qualité nutritive. Ceci ne peut qu'être bénéfique pour l'innovation, les consommateurs, et in fine la santé. L'étiquetage nutritionnel est en outre un beau symbole de collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour améliorer la santé publique. Nous espérons donc que la Commission saura prendre en compte l'intérêt général dans son observation de la procédure. Merci beaucoup aux industriels et à la Commission pour s'être joints à cette discussion.